

F-10 | EVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS LE DOCUMENT UNIQUE

Durée

2 JOURS
(14 heures)

Public concerné

Tout public

Pré-requis

Aucun pré-requis

Tarif*

> Formation collective

(de 5 à 12 stagiaires)

- Public artisan :
90 €/jour/personne
- Public non artisanal :
250 €/jour/personne

> Formation individuelle

- Public artisan :
790 €/jour/personne
- Public non artisanal :
1000 €/jour/personne

* Se renseigner pour connaître les conditions de financement de la formation

Lieu

Orléans / Montargis

Dates

26/04 & 27/04 - 23/09 & 24/09 - 16/12 & 17/12

*La validation de la session de stage collectif dépend du nombre d'inscriptions

Délais d'accès

Le délai d'accès varie en fonction du nombre d'inscription, du financement mobilisé et du délais d'accord de prise en charge

En savoir +

Séverine DOKOSSI
☎ 02 38 42 12 75
s.dokossi@cma-loiret.fr

► Objectifs et compétences visées

Connaître la réglementation pour être en conformité avec la Loi

Evaluer les risques professionnels et les conséquences

Utiliser les méthodes réglementaires

Constituer un document unique et l'appliquer

► Programme

JOUR 1 : L'OBJECTIF DU DOCUMENT UNIQUE

Définir les risques pour la santé et la sécurité du personnel

Evaluer les risques présents dans l'entreprise

Mettre en œuvre des mesures de protection et de prévention pour éliminer, maîtriser ou limiter ces risques

APPRENDRE A IDENTIFIER LES DANGERS DANS SON ENTREPRISE

Les sources potentielles de dommages pour la santé et la sécurité du personnel

L'exposition du personnel à ces dangers

JOUR 2 : LES MESURES DE PROTECTION

Engagement de formations destinées au personnel

Elaboration de nouvelles consignes de sécurité

Modernisation de l'environnement de travail

LA REDACTION ET L'ACTUALISATION DU DOCUMENT UNIQUE

Les consignes concernant la forme

Les consignes légales concernant le fond

Développer un partenariat avec le CFA de son apprenti(e)

SURVEILLER ET PRENDRE EN COMPTE L'APPARITION DE NOUVEAUX RISQUES

L'évolution technique et scientifique

La surveillance d'accidents du travail ou maladie professionnelle

Mise en application de nouvelles règles en matière de sécurité et de santé au travail

ACQUIS

Connaître l'importance et mes caractéristiques du Document unique

Savoir repérer les risques au sein de son entreprise

Apprendre à évaluer l'exposition de son personnel

Connaître les mesures de protection adaptées

Savoir rédiger et actualiser un Document unique

Rester vigilant sur toute survenance d'un nouveau risque

► Méthodes et moyens pédagogiques

Exercice : quels sont les risques actuels pour la santé et la sécurité de votre personnel ? cette exercice permet de dresser un premier état des lieux en début de formation qui sera affiné au fil de la formation.

Cas pratique : préparation du Document unique de l'entreprise DUPONT.

DES FORMATIONS POUR TOUS



L'établissement s'est doté d'une capacité à étudier au cas par cas les besoins spécifiques des candidats qui voudront postuler à une formation afin de mobiliser les moyens nécessaires pour compenser les conséquences d'un handicap.

Référent handicap :
Elodie GUIET

ORGANISME DE FORMATION

Chambre de métiers
et de l'artisanat Loiret

N° SIRET :
130 027 980 0023

N° de déclaration
d'existence :
24450381045



► Document remis

Remise d'un support écrit reprenant une synthèse des informations de la formation et envoi de Powerpoint de présentation de la formation en pdf par mail dans les jours qui suivent la formation

► Formateur

Auréli MOULIN : Master 2 de psychologie du travail et des organisations, diplôme universitaire en Psychopathologie clinique et en prévention et responsabilité des risques psycho-sociaux au travail

► Dispositif d'information et de positionnement des stagiaires

Un entretien individuel est proposé pour évaluer le besoin du stagiaire et l'orienter vers un parcours de formation adapté.

Il est remis à chaque candidat un programme détaillé, les dates, les conditions financières de la formation, un bulletin d'inscription, un devis ou une convention de stage

Un questionnaire est complété en amont pour chaque futur stagiaire afin d'identifier son parcours passé, définir ses objectifs, positionner ses attentes dans le but de personnaliser et individualiser la formation. Ce questionnaire est ensuite confié au formateur.

Toute information demandée à un candidat a un lien avec la formation et reste confidentielle.

► Prise en compte de l'appréciation des stagiaires

Evaluation à froid des acquis de la formation entre un à trois mois après la formation pour faire **Une enquête de satisfaction** est à compléter lors de la dernière séance de formation sur le déroulement et le contenu de la formation. Avec l'appui externe de la société HORIZONTAL SOFTWARE, **un questionnaire à « chaud »** est envoyé dans les 10 jours puis **un questionnaire à « froid »** dans les 2 mois après la formation pour évaluer les compétences acquises et leur mise en œuvre.

► Evaluation des acquis de formation

Remise d'une attestation de compétences pour mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques, formulés en termes de "être capable de". Elle mesure les capacités développées en formation, qui pourront être mise en œuvre dans une situations sociale ou professionnelle, en fonction de l'environnement de l'entreprise. Cette évaluations est élaborée par le formateur à partir des situations pédagogiques utilisées et impliquant le stagiaire.

► Suivi post-formation

Un suivi individuel peut-être proposé selon vos besoins.

Nous consulter pour connaître nos prestations d'accompagnement et/ou de formation.

► RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Votre conseillère : **Séverine DOKOSI** ☎ 02 38 42 12 75
s.dokossi@cma-loiret.fr